

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 mai 2019

**PRESENTS** - Loïc CHUSSEAU, Bernard JOLLY, Jean-Claude BULOT, Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Frédéric PAPIN, Corinne CHARTIER, Véronique BOURASSEAU, Bertrand DOUIN, Magali GODET, Marion USUREAU, Nicolas RUET.

**EXCUSES** - Elisabeth PAPIN qui a donné pouvoir à Véronique BOURASSEAU, Antoine COUTANSAIS qui a donné pouvoir à Bernard JOLLY, Priscillia MARTINEAU.

M. Bertrand DOUIN est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 21 mars 2019 a été approuvé.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la validation du projet de centre de soins polyvalent et de retirer de l'ordre du jour la Commission communale de sécurité car finalement la stratégie départementale n'est pas de créer d'autres commissions locales.

Le Conseil Municipal accepte le rajout et le retrait des points présentés précédemment par M. le Maire.

**19-05-034 – Projet centre de soins polyvalent**

M. le Maire rappelle qu'il avait déjà communiqué sur ce projet notamment à l'occasion de la cérémonie des vœux en début d'année. Il relate l'origine des faits. A l'occasion de l'assemblée générale de l'ADMR Centre de Santé Infirmier (CSI) d'Angles, il avait échangé avec Mme ROMANO sur l'opportunité d'implanter une antenne sur la Commune du Bernard.

Depuis le projet a bien évolué puisque le 7 mai dernier, lors d'une rencontre à la Fédération des ADMR Vendée, M. SAILLOUR, directeur général, a donné les orientations de la Fédération. Cette dernière va soutenir 5 projets sur le département pour implanter des médecins et Le Bernard en fait partie. Cela signifie en accord avec M. GREGOIRE, vice-président du CSI ADMR Angles que le CSI investisse à la fois pour le pôle infirmier mais également pour le pôle médical. La Fédération quant à elle assurera l'étude d'opportunité de ce projet, via l'Agence Régionale de Santé, avec secrétaire et infirmière en pratique avancée. Pour la réalisation de ce projet la Commune du Bernard doit être facilitatrice les 2 ou 3 premières années notamment en participant au loyer sur la partie médicale.

Le fait que l'ADMR du CSI d'Angles porte le projet est plutôt rassurant pour la Commune. De plus, M. le Maire informe qu'en parallèle le Département a décidé d'intensifier son Plan de soutien aux soins de proximité notamment sur les secteurs de Sainte Hermine et Vendée Grand Littoral. A ce titre une première approche a été faite sur la Commune d'Avrillé mais la réunion ne s'est pas très bien passée car l'un des médecins s'est opposé au projet. Les élus de Vendée Grand Littoral souhaitent que le Conseil Départemental reste sur le territoire mais avec plus de concertation.

En ce qui concerne le projet sur Le Bernard, M. le Maire demande à son équipe de se positionner sur l'appui que la Commune peut apporter pour faciliter l'implantation du centre de soins polyvalent sur le terrain à l'arrière de la Mairie.

Commentaire : Véronique BOURASSEAU demande si Lara KAPPELER, l'ostéopathe, reste au Bernard. M. le Maire indique qu'elle a monté un dossier sur Avrillé mais si notre commune a un projet il est possible qu'elle reste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de soutenir le projet d'implantation d'un centre de soins polyvalent au Bernard en apportant notamment une aide financière pour le loyer de la partie médicale les 2 ou 3 premières années.
- Souhaite que le bureau de l'ADMR installé actuellement dans la salle TORTEREAU soit intégré dans ce nouveau pôle.
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien ce projet et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

**19-05-035 – Construction de la salle socioculturelle : Avenant 1 au lot 1 Gros Œuvre et au lot 12 Plafonds suspendus et travaux complémentaires hors marché**

M. JOLLY présente la liste des différents travaux supplémentaires nécessaires pour la réalisation de la salle socioculturelle. Il s'agit notamment de l'installation d'un séparateur de graisse omis dans le cahier des charges qui engendre une moins-value sur le lot Gros Oeuvre. Cette prestation sera facturée par l'entreprise ATPR dans le cadre du marché pour l'aménagement du parking. Une autre moins-value est présentée pour le lot 12 de l'entreprise HOLDING VINET compte tenu de la suppression du support motorisé pour le vidéoprojecteur. Enfin, pour le lot 7 Menuiseries extérieures, il s'agit d'une plus-value pour la fourniture d'une costière métallique.

Certains devis sont traités en avenant au marché car il s'agit de travaux complémentaires dont le montant ne dépasse pas la limite de 15% du marché initial. En revanche, le devis de l'entreprise SERRURERIE LUCONNAISE sera traité hors marché.

Il est proposé au Conseil de valider les avenants suivants :

Lot	Entreprise	Montant HT du marché initial	Montant HT de l'Avenant	Nouveau montant HT du marché
Lot 1 – Gros Oeuvre	AGESIBAT	244 020,90 €	-1 750,00 €	242 270,90 €
Lot 12 – Plafonds suspendus	HOLDING VINET	17 047,66 €	-2 939,88 €	14 107,78 €
Total HT des avenants			-4 689,88 €	

Pour les prestations hors marché, il est proposé au Conseil de valider le devis suivant :

Entreprise	Libellé devis	Montant HT
SERRURERIE LUCONNAISE	Fourniture de côtelée métallique	1 551,60 €

Propositions approuvées.

**19-05-036 – Parking de la salle socioculturelle : Avenant 1 au marché**

Le marché des travaux d'aménagement du parking de la salle socioculturelle a été attribué à l'entreprise ATPR et s'élève à 213 263,20 € HT. Lors de la première réunion de coordination, il a été constaté que des travaux complémentaires étaient nécessaires.

Ces travaux comprennent une surlargeur de tranchée avec fourniture de fourreaux, la fourniture et la pose d'une canalisation AEP 25, la réalisation de 5 ou 6 places supplémentaires sur 150 m<sup>2</sup> (emplacement de la statue déplacée) et la fourniture et la pose d'un séparateur de graisse compensées par une moins-value sur le lot 1 du marché de la construction de la salle.

L'avenant n° 1 s'élève à 11 039,50 € HT, ce qui porte le marché à 224 302,70 € HT.

Avenant approuvé.

**19-05-037 - Restaurant scolaire : Etude acoustique**

Lors du conseil d'école du 14 mars dernier, les représentants de parents d'élèves et l'équipe enseignante ont indiqué que des améliorations pourraient être apportées aux locaux et au mobilier de la cantine afin que les conditions soient meilleures pour tous.

M. le Maire et Mme LANSMANT-LOUSSERT avaient proposé de faire appel à un acousticien.

Une consultation a été faite auprès de deux cabinets. L'objectif de cette étude est de procéder au diagnostic acoustique de la situation existante et de réaliser l'étude de correction acoustique de la salle.

Il est proposé de retenir l'offre d'ALHYANGE Acoustique pour une prestation s'élevant à 1600 € HT.

### Commentaires :

Magali GODET trouve surprenant que les parents relèvent cette problématique alors qu'ils ne sont pas présents à la cantine le midi.

Corinne CHARTIER s'interroge sur le but de cette étude. M. le Maire indique qu'elle va permettre de dresser un constat et définir ce qui peut être fait (matériaux, mobilier, organisation du service) pour améliorer le confort des convives et du personnel.

Proposition adoptée.

### **19-05-038 – Conventions de servitude pour l'alimentation électrique de la micro-crèche et de l'aire de camping-cars**

Dans le cadre des travaux d'alimentation électrique de la micro-crèche et de l'aire de camping-cars, des conventions de servitude entre le Sydev et la Commune sont nécessaires pour le passage de la canalisation sur une partie de la parcelle AD 204 qui restera propriété de la Commune et pour la pose du coffret sur les parcelles AD 204 et ZC 45. Sur la bande, d'environ 5 mètres de large, située en façade de la micro-crèche seront aménagées des places de stationnement. Ces conventions sont conclues à titre gratuit.

Le Conseil approuve les conventions de servitude pour l'alimentation électrique de la micro-crèche et de l'aire de camping-cars.

### **19-05-039 – Lecture publique : Gestion et coordination de bibliothèques**

Les bibliothèques constituent le premier équipement culturel des Français. Dans les zones rurales, elles représentent un service clé pour l'animation culturelle et la création d'une dynamique collective.

Dans son projet de territoire adopté en janvier 2019, un des axes d'action de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral est la valorisation du territoire à travers son offre culturelle. Les bibliothèques constituent un levier essentiel de cette stratégie. En effet, notre territoire compte aujourd'hui 16 bibliothèques qui rassemblent 70 000 documents (livres, BD, DVD...) et mobilisent 130 bénévoles et 7 professionnels.

Ces équipements sont des atouts précieux pour le territoire mais leur disparité en termes de taille, de fonctionnement et de programmation ne permet pas aujourd'hui d'offrir à l'ensemble des habitants de Vendée Grand Littoral une offre culturelle suffisamment équilibrée et ambitieuse.

Pour cette raison, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de communes a souhaité mobiliser les acteurs culturels autour d'un projet de mise en réseau des bibliothèques. Un projet qui permettrait véritablement de mailler le territoire et de donner un nouvel élan à la vie culturelle en Vendée Grand Littoral.

Ainsi, la prise de compétence « Réseau des bibliothèques » par la Communauté de communes permettrait de proposer à nos habitants un service gratuit, de qualité et de proximité reposant sur une offre documentaire accessible partout sur le réseau grâce à une carte unique. Cette mise en réseau serait également l'occasion de déployer sur l'ensemble du territoire une programmation culturelle annuelle ambitieuse et partagée.

Pour organiser et mettre en place ce projet fédérateur, Monsieur le Maire explique que Vendée Grand Littoral se propose de prendre la compétence supplémentaire « Réseau des bibliothèques » ainsi rédigée :

- « Création, animation, coordination, gestion et financement du réseau des bibliothèques et médiathèques
- Acquisition et gestion des fonds documentaires et multimédias permettant l'accès à la culture et son développement
- Acquisition, entretien et maintenance des matériels et logiciels spécifiques au réseau des bibliothèques-médiathèques
- Lecture publique : politique du livre, convention avec les autorités en charge de la politique culturelle du livre »

Pour mener à bien ces missions, une convention fixant les principes de la coopération intercommunale des bibliothèques dans le cadre de la mise en réseau sera réalisée afin de spécifier et déterminer les rôles de chacune des parties dans le fonctionnement de la bibliothèque ou médiathèque.

M. le Maire précise que toutes les bibliothèques du territoire souhaitent adhérer à cette mise en réseau sauf celle de Moutiers-les-Mauxfaits. Il rajoute que suite au vernissage de l'exposition de Mme LAVANDIER dans la bibliothèque de St Benoît sur Mer, l'idée est venue de saisir l'opportunité de créer une bibliothèque au Bernard. De plus, certaines personnes de la Commune présentes à l'exposition étant partantes pour faire du bénévolat. Une rencontre a donc été organisée avec M. DUBOIS, directeur des bibliothèques de Vendée, le 5 avril dernier en mairie avec les membres du groupe Animations. M. le Maire passe la parole à Mme LANSMANT-LOUSSERT et rappelle que Frédéric PAPIN suit ce dossier au sein de la Communauté de Communes.

Mme LANSMANT-LOUSSERT présente les préconisations de M. DUBOIS pour la réalisation d'une bibliothèque au Bernard. Ce dernier confirme que la salle TORTEREAU avec quelques petits travaux (suppression de cloisons, signalétique extérieure, changer le revêtement ou mettre des tapis, aménagement mobilier) est adaptée pour accueillir le projet.

Le mobilier sur roulettes permettra de maintenir l'utilisation de cet espace par les associations. En fonction de la superficie (100 m<sup>2</sup>), l'objectif cible est un nombre de livres compris entre 2 000 et 2 500 ouvrages. Il conviendra de constituer une équipe de bénévoles de 10 personnes environ qui seront formées. Le délai pour la mise en place d'une bibliothèque est estimé à 10 mois soit une ouverture entre janvier et mars 2020. Le nombre d'heures d'ouverture conseillé se situe entre 8 et 10 heures par semaine soit 2 ou 3 demi-journées. Mme LANSMANT-LOUSSERT et M. PAPIN vont organiser une réunion mi-juillet pour présenter le projet et faire appel au bénévolat.

M. le Maire reprend la parole et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5214-16 et L 5214-23-1 précisant les compétences que peuvent exercer les communautés de communes ainsi que les dispositions financières qui y sont associées ;**

**Considérant l'intérêt de valoriser le territoire au travers de son offre culturelle par la mise en réseau des bibliothèques sur le territoire de Vendée Grand Littoral, considérant l'intérêt d'étendre, de coordonner l'offre de services aux usagers, de favoriser l'accès à la lecture et à la Culture pour tous les publics, de renforcer le « lien social de proximité » par l'action culturelle et l'accès à la connaissance ;**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les nouveaux statuts de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral incluant la prise de compétence « Réseau des bibliothèques ».**

#### **19-05-040 – Lotissement Les Tabardières : Dénomination de la voie principale**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le sens croissant des numéros est établi en allant du centre vers la périphérie :

- en cas d'ambiguïté, préconiser le sens EST → OUEST ;
- si l'ambiguïté persiste, aller dans le sens NORD → SUD.

La numérotation doit être paire à droite et impaire à gauche (dans le sens croissant des numéros).

Le Conseil Municipal nomme la rue du Lotissement Les Tabardières : Rue des Tabardières dont le tenant est la rue du Moulin et l'aboutissant est la rue des Charmes.

**19-05-041 – Lotissement Les Tabardières : Fixation du prix de vente des lots et dispositif d'aide pour les primo-accédants**

La commission développement économique réunie le 9 avril propose de fixer deux prix de vente de lots, l'un à destination des primo-accédants variant de 52 € TTC à 58 € TTC le m<sup>2</sup> et le second pour les autres acquéreurs au tarif du marché soit à 75 € TTC le m<sup>2</sup>.

Considérant que le maintien des jeunes ménages sur le territoire communal est une des priorités des élus afin de favoriser la démographie et notamment de maintenir voire augmenter les effectifs scolaires.

Considérant qu'il convient de garantir une mixité sociale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Fixe le tarif HT des lots selon la nature des acquéreurs conformément au tableau ci-dessous et rappelle que ce budget est soumis à la tva sur marge.

LOT	SURFACE	TARIF HT		TVA SUR MARGE		TARIFS TTC	
		Autre acquéreur	Primo-accédant	Autre acquéreur	Primo-accédant	Autre acquéreur	Primo-accédant
1	439	28 539,39 €	20 839,39 €	4 386,56	2 846,56	32 925,95 €	23 685,95 €
2	469	30 489,69 €	22 789,69 €	4 686,33	3 146,33	35 176,02 €	25 936,01 €
3	469	30 489,69 €	22 789,69 €	4 686,33	3 146,33	35 176,02 €	25 936,01 €
4	469	30 489,69 €	22 789,69 €	4 686,33	3 146,33	35 176,02 €	25 936,01 €
5	469	30 489,69 €	22 789,69 €	4 686,33	3 146,33	35 176,02 €	25 936,01 €
6	529	34 390,29 €	26 690,29 €	5 285,86	3 745,86	39 676,15 €	30 436,15 €
7	406	26 394,06 €	18 694,06 €	4 056,82	2 516,82	30 450,88 €	21 210,88 €
8	401	26 069,01 €	18 369,01 €	4 006,86	2 466,86	30 075,87 €	20 835,87 €
9	405	26 329,05 €	18 629,05 €	4 046,83	2 506,83	30 375,88 €	21 135,88 €
10	402	26 134,02 €	18 434,02 €	4 016,85	2 476,85	30 150,87 €	20 910,87 €
11	482	31 334,82 €	23 634,82 €	4 816,23	3 276,23	36 151,05 €	26 911,05 €
12	484	31 464,84 €	23 764,84 €	4 836,21	3 296,21	36 301,05 €	27 061,05 €

- Décide de faire appel à l'ADIL pour étudier les dossiers de primo-accédants

- Arrête le nombre de lots bénéficiaire du tarif primo-accédant à 6.

- Décide de reconduire la clause résolutoire et la clause relative à la revente instituées dans les précédentes opérations :

• Clause résolutoire :

« Dans le cas où l'acquéreur n'aurait pas entrepris les travaux de construction de la maison d'habitation dans l'année qui suit la réitération de l'acte en la forme authentique, la commune se réserve la possibilité de demander la résolution de la vente. Cette condition résolutoire perdra ses effets, si un permis de construire est accordé et qu'une déclaration d'ouverture de chantier est déposée dans le délai ci-dessus et que les travaux sont achevés dans le délai de validité du permis de construire. »

• Clause relative à la revente pour les primo-accédants :

« L'acquéreur reconnaît avoir été informé par la commune que l'acquisition envisagée par lui fait l'objet d'un tarif préférentiel pour primo-accédant et s'engage en cas de non-construction ou de revente dans le délai de six (6) ans à compter de l'acte notarié, à reverser à la commune la différence entre le tarif primo-accédant et le tarif autre acquéreur figurant sur le tableau annexé à la présente délibération.

La commune renonce expressément à ces clauses si la non-construction ou la revente de la résidence principale intervient à la suite d'une séparation juridique de couple, d'une dissolution d'un PACS, d'un

décès, d'une situation de handicap liée à une invalidité, d'une perte d'emploi, d'une mutation ou mobilité professionnelle (+ 30 km) du demandeur ou de son conjoint/concubin. Le reversement de la subvention devra intervenir au profit de la Commune dans un délai de trente (30) jours à compter de signature de l'acte authentique. A défaut de reversement, cette somme sera productrice d'un intérêt conforme aux termes de la loi n° 75-619 du 11 juillet 1975 modifiée par la loi du 23 juillet 1989, définissant l'intérêt à taux légal ou tout autre taux s'y substituant. »

- Autorise Monsieur le Maire à attribuer les lots au vu des critères définis par la commission développement économique et au vu de la vérification faite par l'ADILE pour les dossiers primo-accédants,

M. BULOT indique que les travaux du lotissement débutent fin juin et que les travaux d'aménagement de la rue du Moulin sont quant à eux décalés.

#### **19-05-042 - Subventions 2019 : Demandes supplémentaires**

Deux nouvelles demandes sont parvenues depuis le vote des subventions 2019. Une demande de l'école publique Gaston Ramon pour une classe découverte du 20 au 26 janvier 2019 d'un élève de CM domicilié au Bernard et une autre du comité des fêtes pour la prise en charge des animations lors de la fête des associations organisée le 6 juillet prochain.

M. le Maire précise qu'il souhaite poursuivre la démarche de la prise en charge des animations pour la fête des associations par le budget principal. Cette année, cette fête est associée à l'inauguration de la salle socioculturelle.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas attribuer de subvention à l'école publique Gaston Ramon conformément à la décision du Conseil Municipal du 29 mars 2016. En effet, le Conseil avait décidé de ne pas financer les sorties scolaires des écoles publiques fréquentées par des enfants du Bernard car la Commune finance les sorties scolaires de tous les élèves scolarisés à l'école des Dolmens.

- Accorde une subvention de 1 900 € au Comité des Fêtes pour les animations de la fête des associations le 6 juillet prochain (Events 85, Les Guitares de St Vincent et Twin Sun). Mme Corinne CHARTIER, présidente du Comité des Fêtes, ne participe pas au vote de cette subvention.

#### **19-05-043 – Budget Principal : Admission en non-valeur**

A la demande de la Trésorerie de Moutiers-les-Mauxfaits, le Conseil Municipal est sollicité pour émettre son avis sur l'admission en non-valeur concernant le budget principal pour un montant de 5 €.

Cette demande concerne un titre émis en 2017 à l'encontre d'une personne pour une prestation TAP (temps d'activité périscolaire). Le reste dû est inférieur au seuil de 30€ requis pour l'exercice des poursuites.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'admission en non-valeur pour un montant de 5 €. Cette dépense sera imputée à l'article 6541 du budget principal.

#### **19-05-044 - Avancement de grade 2019 : Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite aux propositions d'avancement de grade soumises à l'avis de la Commission Administrative Paritaire, et ce dans le respect du taux de promotion fixé par délibération du 06/12/2007, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Vu la situation individuelle de l'agent et compte tenu de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire réunie le 25 avril 2019, un agent peut bénéficier d'un avancement de grade, il s'agit de Aurore BENTO. Compte tenu de la qualité de son travail, M. le Maire propose de procéder à la création du poste suivant :

Cadre d'emploi et grade d'origine	Grade d'avancement	Nombre	Date d'effet
Adjoint technique territorial (Temps complet)	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe (Temps complet)	1	01/05/2019

Le nouveau tableau des effectifs sera le suivant à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 :

	Nbre d'emploi	Durée Hebdomadaire	Observations
<b>Filière administratif</b>	<b>3</b>		
Attaché	1	35 h	
Adjoint administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h	
Adjoint administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h	
<b>Filière technique</b>	<b>8</b>		
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	26 h 30	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	24 h 30	Fonctions d'ATSEM
	1	35 h	
Adjoint technique	2	35 h	Dont 1 en disponibilité d'office
	1	22 h	Fonctions d'ATSEM
	1	24 h 15	
	1	18 h	
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>9,29 ETP *</b>	

\* Equivalent Temps Plein

Le Conseil approuve la création du poste susvisé.

### 19-05-045 - Comité consultatif « Le Bernard d'Autrefois »

Pour faire suite à une récente rencontre avec M. LETANG, M. le Maire propose au Conseil de constituer un comité consultatif intitulé « Le Bernard d'Autrefois ».

M. LETANG avait tenu une conférence en Mairie sur la guerre 14/18 et il est également intervenu à l'école des Dolmens. Il propose un travail de mémoire sur l'après-guerre qui consiste à rechercher la mémoire vivante, à collecter des images et différents documents. Ce comité composé de 4 ou 5 membres définira les moyens et formes de communication à mettre en place pour appréhender au mieux ce sujet.

N'ayant pas de candidat pour composer ce comité, ce point est reporté à une prochaine séance.

### Questions diverses

☞ Décisions du Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal)

♦ Droit de préemption urbain :

<u>Désignation cadastrale</u>	<u>Adresse</u>	<u>Superficie</u>	<u>Préemption</u>
ZM 268	137, rue de la Vallée	13 m <sup>2</sup>	Non
AE 255	7, rue de la Vallée	15 m <sup>2</sup>	Non
ZR 679	19, rue du Moulin	543 m <sup>2</sup>	Non
ZR 475	15, rue des Rochers	600 m <sup>2</sup>	Non
ZM 152	753, rue de la Vierge du Breuil	2 000 m <sup>2</sup>	Non
ZR 368	11, impasse des Palombes	764 m <sup>2</sup>	Non
ZP 173	239, rue de la Plaine	1 125 m <sup>2</sup>	Non
ZL 146 et 206	227, rue de la Moulinette	2 222 m <sup>2</sup>	Non

☞ Compte-rendu des commissions

♦ Groupe « Animations » (1<sup>er</sup>, 5, 9, 15/04/2019, 02/05/2019) : Organisation de la soirée inaugurale de la salle socioculturelle le 06/07/19. Corinne CHARTIER qui s'occupe de la partie animation de cette fête, présente le déroulement. Trois intervenants sont retenus pour l'animation (Twin Sun avant et après l'inauguration, Les Guitares de St Vincent à partir de 18h30 et Events 85 pour la soirée dansante. Six associations (Amicale Laïque, Cercle de l'Amitié, Passion Déco, Gym volontaire, Pacoledziles, comité des fêtes) ont confirmé leurs participations et dans l'attente, le retour des Amis de l'Echo du Pont de la Brime. Les artistes bernardais exposeront leurs œuvres. Le buffet de l'inauguration sera assuré par

Fanfan la p'tite bernardaise et pour le repas du soir le traiteur « Soleil dans la cuisine » a été retenu pour servir une paëlla valencienne. Le feu d'artifice avec CD musical sera tiré vers 23h. Une prochaine réunion est programmée le 28 mai à 20h30. M. le Maire constate que tout s'engage bien pour aboutir sur une fête réussie si le temps est au rendez-vous.

♦ Développement économique (09/04/2019) : Etude des tarifs du lotissement Les Tabardières.

♦ Affaires scolaires et périscolaires (10/04/2019) : Les besoins en investissement et fonctionnement de l'équipe enseignante ont été validés (coin lecture et d'apprentissage car les méthodes évoluent, mobilier, agencements, jeux, feu tricolore temps scolaire et périscolaire, déplacement table de ping pong mais elle s'est cassée lors du déplacement, une seconde table sur la cour primaire, demande de complément de livres scolaires).

☞ Compte-rendu du Conseil Communautaire (03/04/2019) : Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2018 et vote des budgets primitifs 2019 (8 budgets contre 28 en 2018 car regroupement des zones d'activités dans un même budget). Le budget se porte bien avec 1 700 000 € d'autofinancement, le maintien du taux d'endettement à 2 % et sans augmentation des taxes. La section de fonctionnement s'équilibre à 17,20 millions d'euros soit une augmentation de 4 % par rapport à 2018 intégrant la mise en réseau des bibliothèques, classe de patrimoine et projet de territoire. La section d'investissement s'équilibre à 8,2 millions d'euros intégrant l'augmentation de l'enveloppe des fonds de concours et les principaux investissements sont la salle de gym, vélocyssée, l'aménagement numérique, le renouvellement véhicules déchets ; ...

Ce compte-rendu est consultable en Mairie ou sur le site de Vendée Grand Littoral.

☞ Réflexion pour nommer la salle socioculturelle : M. le Maire demande à chacun d'y réfléchir et d'en faire part lors de la prochaine séance.

☞ Permanence au bureau de vote des élections européennes : Préparation du planning pour l'organisation des élections du 26 mai 2019.

☞ Informations et/ou observations diverses :

♦ Agnès LANSMANT-LOUSSERT a rappelé les dates des prochaines manifestations consultables sur le site internet de la Commune : lebernard.fr (Repas fête des Mères pour les adhérents du Cercle de l'Amitié le 23/05, Sardinade du Comité des Fêtes le 07/06, Concours de belote du Cercle de l'Amitié le 20/06, Kermesse de l'école des Dolmens organisée par l'Amicale Laïque le 29/06).

☞ Prochaine réunion du Conseil Municipal, le Mardi 18 juin 2019 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, M. le Maire lève la séance à 23h.

Fait au Bernard, le 17 juin 2019

Le Maire,  
Loïc CHUSSEAU

Le secrétaire,  
Bertrand DOUIN